

M

Le vingt six du mois de juillet de l'année mil sept cent
 quatre six après la publication de trois bans faite aux
 prones de La messe paroissiale par trois dimanches consécutives
 entre milan seuz âgé de vingt huit ans natif de La paroisse de
 moncoir fils de defunt milan, et d'encore vivante marie
 amee nicolas d'une part Et de marie Claire josphé Cogniaux
 âgée de vingt quatre ans fille d'antoine josphé et de marie francoise
 Winterbert encore vivans de cette paroisse d'autre part et n'ayant
 reconnu aucun empeschement ni Canonique ni Civile se
 sougne leur ai donne La benediction nuptiale en presence

de jean marie Cogniaux frere de La mariante, hubert josphé Cogniaux
 frere de La mariante, antoine josphé Cogniaux aussi frere de La mariante
 qui ayant tous declares savoir ecrite ont signé cet acte avec moi
 exceptés La mariant et La mariante qui ayant declares ne savoir
 ecrite ont mis leur marque ordinaire de ce interpellés pour mois et
 an que dessus
 + marque de milan seu
 antoine josphé Cogniaux + marque de marie Claire josphé Cogniaux
 hubert josphé Cogniaux Jean marie Cogniaux
 M. B. Kéret curé de marie Louis josphé Winterbert,
 vicaires

M.1786.7.26b

Le vingt six du mois de juillet de l'année mil sept cent quatre six après la publication de trois bans faite aux prones de la messe paroissiale par trois dimanches consecutives entre milan Seur agé de vingt huit ans natif de la paroisse de moncoïn fils de defunt milan, et d'encore vivante marie aimée nicolas d'une part et de marie claire josephe Cogniaux agée de vingt quatre ans fille d' antoine joseph et de marie francoise Winterbert , encore vivans de cette paroisse d'autre part et n'ayant reconnu aucun empeschement ni canonique ni civile je sousigné leur ai donné la benediction nuptiale en presence de jean marie cogniaux frere de la mariante, hubert joseph Cogniaux frere de la mariante , antoine joseph Cogniaux aussi frere de la mariante qui ayant tous declarés scavoir ecrire ont signés cet acte avec moi exceptés le mariant et la mariante qui ayant declarés ne scavoir ecrire ont mis leur marque ordinaire de ce interpellés jour mois et an que dessus

+ marque de milan Seu
+ marque de marie calire josephe Cogniaux

antoine joseph cogniaux

hubert joseph Cogniaux jean marie Cogniaux

A.f.b.Kindt curé de

Louis joseph wintrebert

wizernes